

Termes de référence (TdR) pour la passation de marchés de services en dessous du seuil de l'UE

Intitulé du projet :

Renforcement de l'Efficienc e des Services d'Eau potable (RESE II)

Pays :

RD-Congo

**Numéro de dossier /
unité de gestion :**

21.2071.5-002.00

Numéro de contrat :**Prestation objet de l'appel d'offres :**

Recrutement d'un Bureau d'études chargé d'élaborer un avant-projet sommaire (APS) en vue de l'approvisionnement en eau potable dans le territoire de Luilu, secteur de Kanda Kanda, province de Lomami

Sommaire

1. Liste des abréviations.....	2
2. Informations sur le projet	3
3. Contexte de la mission	3
4. Objectif de la mission	4
5. Missions à accomplir par le contractant	4
6. Conception méthodologique.....	6
a. Conception technique et méthodologie.....	7
b. Gestion du projet par le contractant.....	Erreur ! Signet non défini.
Autres exigences	Erreur ! Signet non défini.
7. Concept de personnel.....	7
a. Qualifications du contractant.....	7
b. Workshops, training	9
8. Exigences relatives au format de l'offre	7
9. Annexes	7

1. Liste des abréviations

AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ARSPE	Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
MRHE	Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité
PNSPE	Politique Nationale du service Public de l'Eau
RDC	République Démocratique du Congo
RdM	Responsable de marché
RESE	Renforcement de l'Efficiency des Services Eau
TDR	Termes de Référence
RP	Régie Provinciale
RP SPE	Régie Provinciale de Service Public de l'Eau

2. Informations sur le projet

La République Démocratique du Congo (RDC) est le pays africain le plus riche en eau, détenant environ 52% des réserves d'eau de surface et 23% des ressources en eau renouvelables de l'Afrique. Malgré ses forts potentiels en ressources en eau, la RDC connaît des difficultés de gestion de celles-ci et par conséquent, l'accès à l'eau peine à satisfaire les besoins de sa population. Selon les dernières statistiques, elle présente ainsi un des taux d'accès à l'eau potable le plus faible en Afrique, soit 33 % en 2018 (MICS). Ce taux est diversement reparti entre les 26 provinces de la Rdc.

Ces faibles taux ci-hauts évoqués couplés à des mauvaises pratiques d'hygiène sont à la base des épidémies à répétition que connaît la République Démocratique du Congo ces dernières années. Cette situation est exacerbée par les mauvaises conditions de vie et des déplacements massifs des populations à la suite des conflits armés.

RDC est aussi l'un des pays les plus pauvres du monde avec un taux de pauvreté d'environ 63% et un revenu intérieur brut annuel moyen par personne de 1.063 USD. Seulement 17% des ménages pauvres ont accès à de l'eau potable, alors que 82% des ménages les plus riches y ont accès. Les femmes et les filles souffrent aussi particulièrement du faible accès à l'eau potable, car elles sont traditionnellement responsables de l'approvisionnement en eau des ménages qui leur prend beaucoup de temps. La situation politique et humanitaire en RDC reste très tendue. Le pays connaît l'une des crises humanitaires les plus graves au monde depuis plus de 20 ans, avec un nombre élevé de personnes déplacées à l'intérieur du pays et une malnutrition généralisée, et une situation sécuritaire tendue. La

Les infrastructures d'approvisionnement en eau sont presque exclusivement financées (environ 95 %) par des partenaires internationaux au développement et sont principalement la propriété de la REGIDESO. Il existe aussi de petits opérateurs/fournisseurs d'eau privés et des organisations non gouvernementales locales ainsi que les associations d'usagers. Avec la loi n°15/026 du 31 décembre de 2015 relative à l'eau, la maîtrise d'ouvrage du secteur est déléguée aux provinces. Les structures techniques provinciales qui devraient prendre en charge cette responsabilité sont en cours de construction. Les structures complémentaires nécessaire à la libéralisation du secteur doivent encore être mise en place, notamment l'Autorité de Régulation du Service Public de l'Eau (ARSPE). La Politique Nationale du Service Public de l'Eau (PNSPE) a été validé techniquement, mais il reste encore sa validation politique par le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité (MRHE) pour sa mise en œuvre.

La REGIDESO, qui est l'un de principaux opérateurs d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain, fait l'objet d'un processus de réforme et de restructuration depuis un certain temps, qui ne progresse pas comme prévu. L'approvisionnement en eau, en particulier pour la population pauvre dans les villes de province, ne peut pas être garanti durablement par la REGIDESO dans sa configuration actuelle.

Au regard des contraintes et difficultés susmentionnées, l'objectif du module Renforcement et Efficacité des Services Eau (RESE) est donc d'améliorer les conditions institutionnelles pour assurer un approvisionnement en eau urbain de haute qualité, durable et inclusif.

3. Contexte de la mission

La province de Lomami est comptée parmi les provinces à taux d'accès à l'eau potable très faible qui se situe entre 20 et 25 %, selon le résultat du diagnostic d'accès à l'eau potable fait dans la cadre de l'élaboration du plan d'investissement du secteur de l'eau de ladite province. Au regard de cette analyse, le Gouvernement provincial doit faire face à multiples défis en vue de permettre à toute la population d'avoir accès à l'eau potable.

La loi n°026/15 relative à l'eau offre une opportunité au Gouvernement provincial de relever ce défi, car l'un de ses objectifs est la libéralisation du service public en vue de favoriser un meilleur accès à l'eau potable au niveau national à travers la diversification des opérateurs publics d'eau. Ce qui permettra à la province de se rapprocher de l'atteindre des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels la RDC s'est engagée.

Dans ce cadre, la province a élaboré le plan d'investissement susceptible d'identifier les zones nécessitant l'installation des infrastructures AEP, mais aussi d'orienter les investissements potentiels.

A travers le plan d'investissement, la régie provinciale du service public de l'eau a identifié un secteur validé par l'autorité dont la croissance démographique rapide se heurte à une insuffisance en infrastructure d'AEP. Il s'agit du secteur de Kanda Kanda. La population de ce secteur est exposée aux contraintes liées à la pénurie d'eau potable d'un côté et à la consommation d'une eau impropre de l'autre. Ceci a comme conséquence, la propagation des maladies hydriques, notamment la fièvre typhoïde, qui sévit dans le secteur depuis plus d'une décennie selon les rapports de la zone de santé.

Cette pénurie d'eau potable affecte également la population environnante de la ville de Mwene – Ditu et du territoire de Ngandajika qui séjourne fréquemment à Kanda Kanda pour l'exploitation agricole.

Avec une population de 302.055 habitants sur une superficie de 11.000 km² et une densité de 23,7 hab/Km² le secteur de Kanda Kanda compte 9 groupements. Il ne dispose d'aucune AEP à part quelques sources aménagées qui n'arrivent pas à couvrir le besoin de la population.

Les habitants de ce secteur vivent principalement de l'agriculture, de l'élevage à petite échelle et du petit commerce. Cependant, l'accès à l'eau potable reste un défi majeur. La population de ces neuf groupements s'approvisionne principalement à partir de petites sources aménagées et non aménagées. Les informations complémentaires et nécessaires pour la conduite de ce processus sur ces sites seront collectées dans la phase préliminaire de cette mission.

Ainsi, la RP SPE Lomami veut recruter un bureau d'études afin d'élaborer sous sa direction un Avant-Projet Sommaire (APS) pour un projet d'adduction d'eau potable dans le secteur de Kanda Kanda.

4. Objectif de la mission

L'objectif général de la mission est d'élaborer pour le compte de la Régie Provinciale du Service Public de l'Eau de Lomami (RP SPE) un avant-projet sommaire (APS) d'approvisionnement en eau potable dans le secteur de Kanda Kanda.

5. Missions à accomplir par le contractant

Sous la responsabilité de la province de Lomami et la supervision de la RP SPE, le contractant devra fournir les services suivants :

1. Actualisation de la méthodologie : Le contractant travaillera en étroite collaboration avec la régie provinciale pour actualiser la méthodologie de conduite de la mission.

Cela comprendra l'élaboration de plans d'action, la définition des rôles et responsabilités ainsi que la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation.

2. Études de pré faisabilité : Le contractant réalisera des études de pré faisabilité dans la zone cible. Ces études comprendront une analyse approfondie des facteurs géographiques, démographiques, environnementaux et socio-économiques de la zone. L'objectif de cette étape est de comprendre les besoins en eau de la population, les défis spécifiques de la zone et voir si les solutions plausibles sont faciles à mettre en œuvre, chères ou économiques et si elles sont adaptées aux conditions locales. Cela aidera à planifier un projet répondant aux besoins de la population tout en étant durable.
3. Mener les études d'avant-projet sommaire. Ces études devront être réalisées suivant les phases ci-après :
 - Etudes préalable : Elles visent toutes la compréhension de la morphologie et du fonctionnement hydrologique du milieu. Elles consistent à une Présentation du milieu en général (localisation, information administrative, Démographie, caractéristiques socio-économique des ménages, activités économiques et service et infrastructure sociale), aux étude du milieu physique (géomorphologie, géologie, conditions climatiques et Ressources en eau) ainsi qu'à l'analyse des besoins en eau de la population cible (estimation de la demande future en eau et évaluation des contraintes techniques);
 - Conception : déterminer les caractéristiques techniques de l'ouvrage et de tous ses composants, les dimensions des infrastructures (captage, traitement, stockage, distribution) ainsi que les coûts prévisionnels de tous les travaux et équipements à acheter. Il faudra présenter des résultats intermédiaires à la RP SPE - Lomami ;
 - Consultation des parties prenantes : organiser des réunions de consultation avec les parties prenantes locales, y compris les autorités locales, les communautés et les organisations non gouvernementales. Ces consultations visent à recueillir des commentaires sur les résultats intermédiaires ainsi que sur le document de l'APS pour s'assurer que le projet répond aux besoins de la communauté ;
4. Élaboration du draft du document de l'APS : l'Avant-Projet Sommaire (APS) devra prendre en compte :
 - Les résultats des études préalable portant notamment sur la morphologie, la démographie, l'économie, l'hydrographie, l'écologie, la géologie, le climat, la biodiversité, l'infrastructure d'eau existante, les ressources naturelles, l'histoire culturelle, les réglementations locales, et les perspectives de développement futur.
 - Les variantes ou options techniques. Ces variantes ou option techniques doivent être suffisamment motivées afin d'orienter le choix économiquement efficient ;
 - Les coûts estimatifs sommaire du projet ;
 - Les plans topographiques, les plans des ouvrages et leurs prédimensionnements. En sus, le délai prévisionnel d'exécution des travaux, la liste des matériaux et du matériel à utiliser ;
 - Rapport d'études d'impacts environnementaux et socio-économiques du projet.

5. Préparation et modération des ateliers de présentation et validation des drafts du document de l'APS ;
6. Elaboration du rapport de la mission.

Livrables :

- Le document de méthodologie validée.
- Les résultats des études de pré faisabilité validés,
- Les résultats des études de l'avant-projet sommaire validés,
- L'Avant-Projet Sommaire (APS) validé,
- Le rapport de mission.

Les jalons présentés dans le tableau ci-dessous, doivent être réalisées à certaines dates pendant la durée de l'exécution du contrat :

Échéance	Jalons
2024.05.30	Réunion de démarrage : présentation et validation de la méthodologie de la conduite de la mission
2024.06.05	Démarrage de l'état des lieux pour l'étude de faisabilité
2024.07.28	Restitution du draft du rapport de l'étude de faisabilité et collecte des recommandations
2023.08.30	Première version du document APS – analyse et recommandations
2023.09.16	Réunion de validation de l'APS : restitution et validation du draft du document final de l'APS
2023.11.30	Version finale après intégration des commentaires et observations des partenaires

Période de la mission : du 15 mai au 30 novembre 2024

Lieu de la mission :

Le Bureau de la Régie provinciale ainsi que sur terrain au secteur de Kanda Kanda dans le territoire de Luilu, site de mise en œuvre.

Les réunions préparatoires de travail entre le contractant, les experts et expertes de la province et le projet seront organisées et d'autres réunions se tiendront, selon le cas à l'un de ces bureaux ci-haut indiqués.

6. Conception méthodologique

Le contractant doit présenter dans son offre, la manière dont les services mentionnés au chapitre 2 seront fournis, en tenant compte si nécessaire, d'autres exigences méthodologiques spécifiques (concept technique et méthodique). En outre, il doit décrire la conception de la gestion du projet pour la prestation de services.

a. Conception technique et méthodologie

Dans l'offre, le soumissionnaire est tenu de présenter sa compréhension des TDR. Il doit par ailleurs, préciser comment les objectifs définis au chapitre 5 seront atteints. Un accent particulier sera accordé à la présentation de la méthodologie, le plan de mobilisation des experts et les outils qui seront utilisés pour réaliser les missions attendues (cf. grille d'évaluation).

La méthodologie et le programme pourront être revus et adaptés en étroite collaboration avec l'équipe du projet. Le soumissionnaire est tenu d'expliquer son approche de coopération avec la régie provinciale ainsi que son approche de renforcement des compétences de cette structure. La coordination avec le projet de la GIZ devra également être expliquée.

La prise en compte et la valorisation des aspects genre dans le processus et la méthodologie de recrutement constituent un accent particulier qui devra être reflété dans l'offre technique du soumissionnaire.

7. Concept de personnel

Le marché est passé à un prix maximum total égal à 50.000 USD. Il s'agit d'un contrat de services dans lequel la prestation effectivement fournie fait l'objet d'un décompte, jusqu'à concurrence du prix maximum total en cas de fourniture intégrale de la prestation. Il ne s'agit pas d'un prix ferme forfaitaire.

Le prix maximum total couvre toutes les dépenses du contractant nécessaires à l'exécution de son marché telle qu'elle est prévue dans les présents TdR.

Le contractant le subdivisera en prix individuels, qu'il inscrira dans les lignes budgétaires correspondantes du bordereau de prix. Il ne faut pas porter de prix individuels dans les lignes pour lesquelles la GIZ prédéfinit un budget ferme (p. ex. pour la ligne Ateliers).

Les qualifications ci-dessous satisferont les exigences pour atteindre le score le plus élevé dans l'évaluation technique.

a. Qualifications du contractant

o Qualification générale (2.1.1)

Le profil du Bureau d'études doit remplir les critères ci-après :

- **Domaine d'intervention général (2.1.1.1)** : être un Cabinet ou un bureau d'études spécialisé dans la conception et planification des infrastructures liées à l'eau AEP **(20 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.1.1.2)** : Cabinet ou un bureau d'études doit justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans la réalisation des études des systèmes d'AEP **(30 points)** ;
 - o **Qualifications spécifiques (2.1.2)**
 - **Domaine d'intervention spécifique (2.1.2.1)** : être un Cabinet ou un bureau d'études spécialisé dans l'élaboration des avant-projet Sommaire (APS) AEP **(20 points)** ;

- **Expérience professionnelle spécifique (2.1.2.2) :** avoir effectué avec succès au minimum dix (10) missions dans l'élaboration des APS au cours des cinq (5) dernières années **(30 points)**.

Les profils des experts à mobiliser doivent remplir les critères ci-après :

Expert-e 1 : Un Ingénieur Hydraulicien

- **Formation (2.2.1.1) :** diplôme d'ingénieur BTP, Génie civil ou équivalent (Bac+5) dans une institution reconnue en RDC ou à l'étranger **(15 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.2.1.2) :** 10 ans d'expérience dans la réalisation des projets de Génie Civil en qualité d'ingénieur projet et/ou ingénieur des travaux **(25 points)** ;
- **Domaines de spécialité (2.2.2.1) :** Hydraulique **(15 points)**
- **Expérience professionnelle spécifique (2.2.2.2) :** 10 ans expérience spécifique dans le dimensionnement des ouvrages d'AEP (Conception, réalisation, optimisation et entretien des réseaux d'approvisionnement en eau, Réalisation des études techniques préalables au démarrage du projet. **(25 points)** ;
- **Expérience régionale (2.2.2.3) :** expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.2.2.4) :** maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 2 : Un Hydrogéologue

- **Formation (2.3.1.1) :** BAC+5 en hydrologie ou en sciences de l'eau **(20 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.3.1.2) :** ayant au moins 5 ans d'expériences dans l'étude du cycle de l'eau et dans la gestion de la ressource en eau (Identification des nappes d'eau souterraines, analyser les données géologiques et hydrogéologiques, Détermination des sites de captage, élaborer des modèles informatiques pour simuler le comportement des nappes d'eau souterraines et effectuer l'analyse de la qualité de l'eau) **(30 points)** ;
- **Expérience professionnelle spécifique (2.3.2.1) :** Il/elle devra avoir participé durant les 2 dernières années à deux des missions similaires **(30 points)** ;
- **Expérience régionale (2.3.2.2) :** expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.3.2.3) :** maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 3 : Un Géomètre topographe

- **Formation (2.4.1.1) :** Géomètre topographe BAC+5 dans une institution reconnue en RDC ou à l'étranger **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.4.1.2) :** Il/elle doit justifier d'une expérience de 5 ans dans le domaine de la cartographie et systèmes d'information géographique et doit disposer des compétences en SIG **(40 points)** ;
- **Expérience régionale (2.4.2.1) :** expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.4.2.2) :** maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 4 : Un Socio-Économiste

- **Formation (2.5.1.1) :** BAC+5 en économie ou autres domaines similaires **(40 points)** ;

- **Expérience professionnelle générale (2.5.1.2)** : Il/elle doit disposer de solides compétences en matière d'organisation et justifier d'au moins 10 années d'expérience dans le domaine d'analyse socio-économique et du service public de l'eau en ce qui concerne l'identification des catégories de consommateurs et de leurs acceptations à payer les services fournis **(40 points)**
- **Expérience régionale (2.5.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.5.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 5 : Un Environnementaliste

- **Formation (2.6.1.1)** : Bac + 5 en environnement **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.6.1.2)** : Il/elle doit justifier d'au moins 3 ans d'expériences dans l'élaboration des EIES dans le cadre de la mise en place des ouvrages d'AEP **(40 points)**.
- **Expérience régionale (2.6.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.6.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

Expert-e 6 : Un Électromécanicien

- **Formation (2.7.1.1)** : Bac + 5 en Electromécanique **(40 points)** ;
- **Expérience professionnelle générale (2.7.1.2)** : Il/elle doit justifier d'au moins 5 ans d'expériences dans les domaines de dimensionnement et mise en place des équipements électro mécanique en général **(40 points)**.
- **Expérience régionale (2.7.2.1)** : expérience de travail dans la région **(10 points)** ;
- **Connaissances linguistiques (2.7.2.2)** : maîtriser la langue française (écrite et parlée) **(10 points)**.

b. Workshops, training

Le contractant met en œuvre les réunions et ateliers suivants :

- ✓ Les réunions seront organisées en présentiel dans le bureau du projet à Kinshasa auxquelles seront associées en cas de besoin, les experts et expertes des ministères provinciaux (délégués des structures partenaires) en ligne.
- ✓ La collecte des données et les ateliers de restitution et de validation seront effectués dans les provinces et sites concernés par les APS.

8. Exigences relatives au format de l'offre

La structure de l'offre doit correspondre à la structure des TdR. En particulier, la structure détaillée du concept (chapitre 3) doit être organisée en fonction des critères à pondération positive de la grille d'évaluation (et non avec un zéro). Cette structure doit être lisible (taille de police 11 en Arial ou plus pour les titres et sous titres) et clairement formulée. L'offre est rédigée en français et n'excède pas 8 pages (hors CV du contractant).

Si l'une des longueurs maximales de page est dépassée, le contenu apparaissant après le point de coupure ne sera pas inclus dans l'évaluation.

L'offre pour l'élaboration de cet avant-projet sommaire (APS) devra comprendre plusieurs éléments clés pour assurer une compréhension complète du projet et une estimation précise des coûts.

En outre, l'offre pourra également inclure une étude économique prévisionnelle et de la zone d'étude, ainsi que des données de base pour le dimensionnement.

9. Annexes

- Termes et conditions générales de la GIZ.
- Grille d'évaluation des offres
- Bordereau de prix